

KuL/Carea Règlement des forfaits dès 2023

plus 7.7% TVA sur tous les positions

Contrôles de droit public	
PER / Protection des animaux	
Forfait de base annuel	CHF 40.00
Forfait de base annuel par UGB (max. 40 UGB)	CHF 1.00
Exploitations sans UGB	-CHF 20.00
Forfait de base annuel par SAU terres ouvertes (TO) (sans cultures maraîchères) (max. 60 ha)	CHF 1.80
Forfait de base annuel par SAU autres surfaces (sans les vignes et les vergers) (max. 60 ha)	CHF 1.30
Forfait de base annuel Vignes plus de 20a , par ha	CHF 8.00
Forfait de base annuel Cultures maraîchères > 20a, par ha (max.20ha, >20ha = tarif terres ouvertes)	CHF 6.00
Forfait de base annuel Petits fruits plus de 20a, par ha	CHF 6.00
Forfait de base annuel Arboriculture fruitière plus de 40a, par ha	CHF 6.00
Programme bien-être des animaux	
Forfait de base annuel SST par catégorie (max. 8 catégories)	CHF 3.00
Forfait de base annuel SRPA par catégorie (SPPA + MP max. 8 catégories)	CHF 3.00
Forfait de base annuel contribution mise au pâturage (SPPA + MP max. 8 catégories)	CHF 3.00
Production de lait et de viande basée sur les herbages	
Forfait de base annuel	CHF 10.00
Efficiencce des ressources	
Forfait de base annuel techniques d'application précise	CHF 10.00
Contribution aux systèmes de production (forfait de base annuel)	
Grandes cultures: Non-recours aux prod phytosanitres	CHF 10.00
Grandes cultures: Non-recours aux herbicides	CHF 10.00
Cultures spéciales: Non-recours aux herbicides	CHF 10.00
Cultures pérennes: aide d'intrants conformes à l'agriculute bio	CHF 10.00
Cultures pérennes: Non-recours insecticides, acaricides, fongicides	CHF 10.00
Cultures maraîchères/petits fruits: Non-recours aux insecticides et acaricides	CHF 10.00
Couverture appropriée du sol sur terre ouverte	CHF 10.00
Couverture appropriée du sol pour la vigne	CHF 10.00
Techniques culturales préservant le sol sur terre ouverte	CHF 10.00
Contribution à la qualité du paysage	
Forfait de base annuel qualité du paysage	CHF 10.00
SPB Qualité II	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement (nouvelle annoncement parcelles)	CHF 90.00
SPB II forfait de base annuel par ha (min. Fr. 15.--, max. Fr. 180.--)	CHF 25.00
SPB II forfait de base annuel par ha vergers haute-tige (min. Fr. 15.--, max. Fr. 180.--)	CHF 45.00
SPB II forfait de base par formulaire de contrôle, avec surface 0 ha	CHF 20.00

KuL/Carea Règlement des forfaits

SPB II forfait de base annuel par ha vignes (min. Fr. 15.--, max. Fr. 250.--)	CHF 60.00
Réseau	
par ID Culture (forfait de base annuel)	CHF 0.70
Contrôles d'utilisation des surfaces sous contrat SPN (forfait de base annuel)	CHF 5.00
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	CHF 130.00
par pâquier génisses et autres animaux (max. 50)	CHF 8.00
par pâquier moutons (max. 50)	CHF 10.00
par heure	CHF 90.00
contrôle supplémentaire estivage (excl. déplacement)	CHF 90.00
Contrôles de droit privé	
SwissGAP, Suisse Garantie commerçants (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	CHF 90.00
par heure contrôle	CHF 75.00
IP Suisse	
IP Suisse Exigences de base (forfait de base annuel)	CHF 20.00
IP Suisse Label Viande (forfait de base annuel)	CHF 40.00
IP Suisse Label Céréales (forfait de base annuel)	CHF 20.00
IP Suisse Label Pommes de terre, légumes, betteraves (forfait de base annuel)	CHF 40.00
IP Suisse Label Lait des prés (forfait de base annuel)	CHF 20.00
Hautes-tiges Suisse (forfait de base annuel)	CHF 10.00
IP Suisse Biodiversité (pas de forfait annuel)	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement	CHF 90.00
AQ-Viande Suisse	
AQ-Viande Suisse (forfait annuel)	CHF 20.00
Suisse Garantie	
Suisse Garantie (forfait annuel)	CHF 10.00
Labels de lait	
Tappis vert (forfait de base annuel)	CHF 15.00
Divers	
Les contrôles à répétition suite manquements de l'année précédente sont facturés en suppléments	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1 heure sur l'exploitation	CHF 90.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1 heure	CHF 75.00
Visite extra et nouvel inscrit sont facturés en supplément	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1 heure sur l'exploitation	CHF 90.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1 heure	CHF 75.00
Contrôles supplémentaire sur l'exploitation	
Forfait de base incl. déplacement/ pré- et post-traitement et 1/2 heure sur l'exploitation	CHF 50.00
par heure supplémentaire, si le contrôle dure plus d'1/2 heure	CHF 75.00

Forfaits divers	
Frais d'inscription tardive pour les inscriptions tardives au label	CHF 50.00
Travaux supplémentaires pour les contrôles hors canton	CHF 50.00
Inscription tardive catégorie SST et/ou SRPA lors du contrôle, par catégorie	CHF 20.00
Contrôles administratifs et post-traitement (sans visite d'exploitation), par heure	CHF 90.00
PER à cause d'un label (sans PD), par heure	CHF 90.00
Frais pour efforts supplémentaires (lieu éloigné, entrave du contrôle, contrôle express) par heure	CHF 90.00
Mandats spéciaux contrôleurs (par heure)	CHF 90.00
Mandats spéciaux cadre (par heure)	CHF 120.00
Envoi d'une facture séparément plutôt que d'une déduction sur les versements directs (frais canton)	CHF 10.00